

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de réalisation d'un parc photovoltaïque
lieu-dit « Terre Chevigny »
Commune de Saint-Just (18340)

Par arrêté préfectoral N° DDT 2024-089, **une enquête publique**, portant sur le projet susvisé, est ouverte **du lundi 15 avril 2024 à partir de 9 heures, au vendredi 17 mai 2024 jusqu'à 12 heures, soit pendant 33 jours consécutifs mai.**

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre d'une demande de permis de construire, déposée par la société NEOEN SA.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Saint-Just, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend une demande de permis de construire, accompagnée notamment d'une étude d'impact et d'une note de présentation non technique du projet.

Monsieur Claude MARTIN, ingénieur dans l'industrie aéronautique en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :

- papier et également électronique, sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie de Saint-Just, aux jours et horaires habituels d'ouverture, sise, 1 place de la Mairie,
- numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : www.cher.gouv.fr ; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses contributions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Saint-Just, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie de Saint-Just les

- lundi 15 avril 2024 de 09h00 à 12h00,
- mercredi 24 avril 2024 de 14h00 à 17h00,
- jeudi 2 mai 2024 de 9h00 à 12h00,
- mardi 14 mai de 14h00 à 17h00,
- vendredi 17 mai 2024 de 9h00 à 12h00.

- par courrier déposé ou transmis par voie postale **à la mairie de Saint-Just** – à monsieur le commissaire enquêteur : enquête publique - projet de parc photovoltaïque « Terre Chevigny »,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-epsaintjust@cher.gouv.fr

Les contributions, déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie. Les contributions transmises, par voie électronique, seront consultables sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – DDT du Cher – Mission appui au pilotage, juridique et communication – 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à monsieur Florent OLLAGNIER – 22 rue Bayard – 75008 PARIS – Tel : 06 98 54 35 58 - Mail : florent.ollagnier@neoen.com

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le préfet du Cher - DDT du Cher - **dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.**

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Saint-Just, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la demande de permis de construire.

Bourges, le 20 mars 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental,

signé

Eric DALUZ